



Comité des Usagers du Territoire de la Météorite, ou comment les usagers souhaitent-ils vivre sur leur territoire ?

Octobre 2012

Lettre d'Information N°29

Mathilde de Ferrers, vicomtesse de Rochechouart

Mathilde (vers 1230-1299) était veuve deux fois avant d'épouser Aimery IX de Rochechouart en 1264 (Aimery IX était le petit fils d'Aimery VII et Alix de Mortemart –Alix et le Lion-)

Elle n'avait eu des enfants qu'avec son second mari, William de Vivonne, mort en 1259. Dans le même contrat de mariage, les deux filles aînées de Mathilde ont épousé les deux fils aînés d'Aimery – Jeanne à Aimery X, (mort avant 1279) et Sybile à Guy. La troisième fille, Mabile, épousait Fulk d'Archiac, un cousin des fils Rochechouart. La plus jeune, Cécile, est restée en Angleterre.

Ces filles étaient des grandes héritières. Du côté de leur mère, après la mort sans enfant légitime des cinq fils de son grand-père (le vaillant William the Marshal, comte de Pembroke) Mathilde partageait avec ses sœurs les seigneuries importantes de Pembroke. Et du côté père, les filles héritaient ses terres et seigneuries non seulement dans le sud d'Angleterre mais aussi celles de Vivonne dont William avait hérité de son oncle Emery en 1248.



The National Archives C60/59

Selon le système féodale introduit par Guillaume le Conquérant, à la mort d'un tenant du roi comme William de Vivonne, le roi d'Angleterre (à cette époque Henry III, fils de Jean Sans Terres et d'Isabel d'Angoulême) prenait le contrôle des enfants non mariés et des terres pour les donner ou vendre comme il l'entendrait. Ainsi à la mort de William, Mathilde devait rendre ses filles à la cour où elles resteraient jusqu'au mariage. Le roi donnait à quatre chevaliers la garde des terres et ils pouvaient épouser une des filles ou la donner ou vendre à quelqu'un d'autre. La mère avait le droit de racheter les mariages au prix du marché. Avec les filles de Vivonne, Henry III pensait maintenir ses intérêts avec des hommes sûrs à Vivonne aux frontières nord de la Gascogne. Pendant trois ans Mathilde a refusé de rendre ses filles, résistant aux commandes et menaces royales. Finalement, fin 1261 ses propres terres étaient confisquées et elle a cédé : en 1262 Jeanne a épousé Ingram de Percy ... mais il est mort quelques mois après. Les archives anglaises qui ont permis de suivre cette histoire restent silencieuses à ce sujet pendant la révolte de Simon de Montfort. Cependant, l'histoire est reprise dans les archives de la maison Rochechouart en 1264 avec le contrat de mariages entre les Rochechouart et les Vivonne.

Margaret SCHOOLING, Tel : 05 55 48 64 39; Mail : margaret.schooling@neuf.fr

Synthèse d'un article publié en anglais par la FMG (Foundations (2012) 4: 21-35 (c) Copyright FMG and the author).

Pour en savoir plus : <http://fmg.ac/>